

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Stabilité Ministérielle

Il y a peu de temps encore, c'était un lieu commun de déplorer comme l'un des vices de notre gouvernement l'absence de toute stabilité ministérielle. On rappelait comme des phénomènes les cabinets qui avaient fait exception à cette règle et franchi sans trop d'encombre les ides de mars ou les ides de novembre.

Cette plainte, d'ailleurs, était absolument justifiée. Si les chutes ministérielles eussent fait partie de l'enseignement de l'histoire contemporaine, la mémoire des élèves de nos lycées et collèges aurait eu, comme celle de nos hommes politiques, grande peine à retenir les noms des ministres qui se sont succédé en quelques années. Il est vrai que souvent les titulaires ne mouraient que pour renaître. Au pouvoir, comme à la guerre, ce sont presque toujours les mêmes qui se font tuer et, si l'on a pu dire, jadis, qu'il est des morts qu'il faut qu'on tue, il y a dans les Chambres nombre de vivants qui ne se résignent guère à être morts, c'est-à-dire privés du portefeuille, objet de tous leurs regrets... et de toutes leurs espérances.

Avec un tel système, les affaires du pays marchaient fort mal ; rien n'aboutissait, le ministre de demain se croyait le plus souvent obligé de défaire ce qu'avait fait son prédécesseur, si bien que projets et programmes s'entassaient les uns sur les autres, comme Pélion sur Ossa dans l'antique mythologie.

Le ministère Waldeck-Rousseau a rompu avec ces errements. A ceux qui l'interrogeraient sur ce qu'il a fait, depuis plus de deux ans qu'il est aux affaires, il n'aurait pas seulement le droit de répondre par le mot d'un conventionnel célèbre : « J'ai vécu. » Il peut aussi rappeler, non sans fierté, comment il a vécu.

Qu'on se souvienne de la situation où se trouvaient alors les affaires de la France et de la République et qu'on la compare à celle d'aujourd'hui.

Lorsque M. Waldeck-Rousseau qui, certes, ne l'avait pas recherché, arriva au pouvoir, il régnait dans notre pays, — on peut le dire aujourd'hui, puisque ce n'est plus là qu'un mauvais souvenir, — un rare, un inquiétant désordre, qui était partout.

Jusque dans la rue où se multipliaient les tentatives les plus factieuses et les plus intolérables défis à l'ordre public, on assistait aux scènes les plus révoltantes, les plus affligeantes. La personne même du chef de l'Etat, si digne de tous nos respects, n'était plus protégée contre les pires outrages. D'aucuns réclamaient hautement la liberté de l'émeute, la liberté de la guerre civile. Dans le camp de la coalition réactionnaire, qui, dès lors, se paraît du nom de nationalisme, on ne reculait devant aucune manœuvre pour tâcher de jeter l'armée française hors de cette voie du devoir qu'elle a toujours suivie et qui reste sa force et son honneur.

On était au lendemain du jour où Paul Déroulède et ses acolytes avaient entrepris de faire marcher sur l'Elysée une des divisions de cette armée. Ils annonçaient effrontément l'intention de renouveler cette tenta-

tive et le prétendant royaliste, non sans quelque ridicule, se faisait télégraphier à tout instant l'état du complot.

Chose plus grave encore, il y avait à liquider, par un arrêt de justice au-dessus de tout soupçon, cette terrible affaire qui depuis trois ans déchirait la France et qui avait abondé en incidents si pénibles, si cruels.

Il restait enfin et surtout à soustraire la République à la coalition qui, avec une impudente arrogance, affichait la prétention de lui imprimer un caractère réactionnaire et clérical et d'en bannir jusqu'à l'ombre de la démocratie. Qu'on se souvienne du langage de ces moines guerriers, dignes successeurs de ceux de la Ligue et qui s'appelaient les Assomptionnistes.

Le ministère Waldeck-Rousseau, il convient de lui rendre cette justice, à l'occasion de son troisième anniversaire, a mené à bien cette œuvre si considérable, on pourrait dire si redoutable. Il a gouverné conformément à la Constitution et à la loi qu'il a fait strictement appliquer dans toutes les circonstances, sans se laisser détourner de son devoir par les cris de haine et de colère. Il a mis l'armée à l'abri des furieux assauts que lui livraient et que lui livrent encore les auteurs de désordre et de guerre civile. Il a clos l'affaire Dreyfus, légalement et humainement. Il a réalisé de sérieuses réformes fiscales dans l'intérêt du plus grand nombre, dont un gouvernement démocratique doit toujours s'inspirer. Il a fait, enfin, accomplir un grand pas à toutes ces libertés qui sont la raison d'être de la République. Ainsi en est-il de la liberté d'association que le Sénat est en train de consacrer par son vote qui, en respectant au point de vue individuel l'entière liberté de la religion, fera cesser le scandaleux spectacle qu'offraient depuis longtemps les congrégations non autorisées en mettant leur influence et leurs richesses au service des ennemis de la République.

Telle est l'œuvre du ministère Waldeck-Rousseau qui, en durant, loin de perdre sa force, n'a fait que l'accroître, car il a de plus en plus derrière lui, comme il l'aura lors des élections de 1902 l'immense majorité du pays.

Cette force il la doit au talent remarquable qu'ont déployé les collègues du président du Conseil pour la défense des droits et des intérêts de la démocratie, il la doit surtout à la fermeté d'âme, à l'énergie dont M. Waldeck-Rousseau n'a cessé de faire preuve, sans parler de cette incomparable éloquence, toujours prête sur toutes les questions, — et prête, avec quelle puissance !

En un mot, le président du Conseil, de l'aveu de tous, en France comme à l'étranger, n'a cessé de se montrer dans toute la force du terme, un véritable homme d'Etat.

Faut-il ajouter que pour suffire à la tâche accablante qui est la sienne, au Parlement comme au dehors, M. Waldeck-Rousseau a l'heureuse fortune d'avoir, pour la direction du département de l'intérieur proprement dit, dans le directeur du personnel, M. Demagny, un collaborateur, un ami, possédant toute sa confiance, et lui permettant, par son tact et sa rare expérience, d'avoir du moins en ce qui concerne les mille détails de l'ad-

ministration, une liberté d'esprit indispensable.

S'il est pour la lutte électorale qui va s'engager, un gage d'éclatante victoire, c'est la direction si ferme et si forte qui est aujourd'hui celle du gouvernement de la République.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 27 juin (matin)

M. Faure préside.

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Mesureur dépose un contre-projet très important comportant 38 articles, mais pour ne pas retarder la discussion de la loi, il retire son contre-projet.

M. Dubuisson en présente un qui se fonde sur le système de la répartition en stipulant toutefois que pendant la période transitoire, l'excédent des recettes sur les dépenses sera capitalisé chaque année pour former un fond de réserve inaliénable.

La commission combat ce contre-projet qui est repoussé par 342 par 129.

Séance de l'après-midi

Après lecture de quelques projets locaux, la Chambre reprend la discussion sur les retraites ouvrières.

M. Audiffred présente un contre-projet qui est combattu par la commission et qui est repoussé.

Un contre-projet de M. de Ramel subit le même sort.

M. Camard propose un système tendant à faire contribuer à l'œuvre des retraites ouvrières les ouvriers, les patrons et l'Etat. Ces fonds seraient employés à des grands travaux publics, dont les intérêts constitueraient les pensions, cet amendement est repoussé.

LA HAUTE-COUR

Deuxième audience

L'audience est ouverte à deux heures : la Haute-Cour entend les témoins à charge.

Le commandant Bazeries, ouvre la série. Cryptographe, c'est lui qui a déchiffré les dépêches au duc d'Orléans, signées soit par MM. Buffet ou de Lur-Saluces, invitant le duc d'Orléans à se rapprocher de la frontière.

M. Cherlou, commissaire spécial de police déclare avoir vu revenant de Londres, Jules Guérin et M. de Lur-Saluces.

Le général Zurlinden, raconte la journée de Reuilly, où Déroulède tenta d'entraîner les troupes contre l'Elysée.

Les déclarations du général produisent une forte sensation sur la Haute-Cour.

Puis viennent déposer MM. Blanc, ancien préfet de police et Lépine, préfet de police.

Ils se bornent à refaire la déclaration qu'ils firent lors du procès Déroulède-Habert-Guérin.

M. de Lur-Saluces déclare n'avoir aucune observation à ajouter.

Vient ensuite la série des témoins à décharge.

C'est d'abord le général en retraite Charagnon qui fait un éloge de M. de Lur-Saluces qui fut sous ses ordres.

M. le commandant Cugnet apparaît : Le défenseur de M. de Lur-Saluces veut poser des questions au sujet de la désorganisation de l'armée au témoin, mais le président de la Haute-Cour s'y oppose.

Le défenseur insiste et demande au témoin : Est-il à votre connaissance qu'il y ait des faits de désorganisation de la Défense nationale ?

Le président pose alors la question, mais le commandant Cugnet se refuse à répon-

dre, n'étant pas délié, dit-il, du secret professionnel.

Sur l'invitation du président le témoin se retire ; les défenseurs protestent et s'écrient qu'ils renoncent à l'audition des autres témoins.

Immédiatement, M. Fallières, donne la parole au procureur général pour prononcer le réquisitoire.

M. Bernard, se lève et prononce un sévère réquisitoire dans lequel il demande contre M. de Lur-Saluces un verdict sévère.

Puis l'audience est levée et renvoyée au lendemain à 2 heures.

Troisième audience

L'audience est ouverte à 2 heures.

La parole est à M^e Jacquier, avocat de M. de Lur-Saluces.

M^e Jacquier, prononce une plaidoirie, dans laquelle il essaye de légitimer les actes politiques de son client ; il réclame de la Haute-Cour un verdict d'acquiescement.

M. de Lur-Saluces, remercie en quelques mots ses défenseurs et déclare qu'il attend le verdict de la Haute-Cour, le front haut et la conscience tranquille.

La Haute-Cour se réunit en audience secrète, la culpabilité est prononcée par 71 voix contre 55 et 2 abstentions.

M. de Lur-Saluces est condamné à cinq ans de bannissement, par 72 voix contre 50.

EN CHINE

L'indemnité

Il y a tout lieu d'espérer que la question de l'indemnité chinoise va se régler d'une façon satisfaisante. Tous les détails de la question ont été réglés, à savoir : le chiffre de l'indemnité, le taux de l'intérêt, le délai de la période d'occupation militaire pour laquelle une indemnité sera demandée à la Chine, le mode de paiement des garanties par les douanes maritimes indigènes, les taxes sur le sel, l'accroissement des tarifs sur l'exportation, fixés à 5 0/0 effectifs.

Les ministres se sont mis d'accord au sujet des droits sur certains articles qui sont déterminés par la commission internationale.

Les demandes des puissances ne représentent pas en réalité le chiffre exact de la pénalité infligée à la Chine. C'est ainsi que la Russie ne tient pas compte des trésors qu'elle a trouvés en Mandchourie et dans l'arsenal de Tien-Tsin. D'autre part, dans la somme de 11 millions 460,000 sterling (286 millions 500,000 fr.) demandée par la France, figurent 3 millions 720,000 livres pour la destruction des missions catholiques, chiffre indépendant des sommes déjà obtenues localement par les missionnaires catholiques.

Au Transvaal

Un délégué boer en France

Mardi matin, est parti pour Paris et Bruxelles, M. Lier, ex-chef d'un commando boer, qui était arrivé à Marseille par le Djemnah. Il s'était embarqué à Durban sous un nom d'emprunt.

Cet officier, qui appartient au corps de Botha, vient avec une mission pour le docteur Leyds.

Le beau-frère de Botha, dont les dépêches anglaises annonçèrent la capture, est M. Emmel, simple chef de commando.

Sa capture n'a pas d'importance, malgré sa parenté avec Botha

M. Van Lier donne un démenti formel aux projets prêtés à Botha de cesser la lutte.

M. Van Lier considère la situation comme très satisfaisante pour les Boers et comme s'étant encore améliorée dans ces derniers mois, tandis que la longueur démesurée de la ligne d'opérations des Anglais paralyse les gros effectifs.

INFORMATIONS

Les Décorations de Chine

Le projet de loi déposé par les ministres de la marine et de la guerre, tendant à attribuer un contingent spécial de décoration pour l'expédition de Chine, propose :

1° Troupes. — Croix avec traitement : une croix de grand officier, 3 croix de commandeur, 20 croix d'officier, 40 croix de chevalier et 100 médailles militaires ;

2° Flotte. — Croix avec traitement : 1 croix de grand officier, 2 croix de commandeur, 13 croix d'officier, 25 croix de chevalier, 56 médailles militaires et 3 croix de chevalier sans traitement.

Le deuxième projet crée une médaille nationale commémorative de l'expédition. Cette médaille, conforme pour le module et la face à la médaille de Madagascar, portera au revers les mots : « Chine, 1900-1901. » Elle sera suspendue par un ruban jonquille, avec liseré bleu foncé, portant l'inscription : « Chine » en caractères chinois de couleur bleu foncé.

Explosion dans une Caserne

Une explosion dont on ignore la cause s'est produite lundi à la caserne Latour-Maubourg.

Le caporal Choynet, du 104^e de ligne, avait été chargé de compter des caisses vides, se trouvant dans un hangar où sont également renfermées des caisses de cartouches.

A six heures quarante du soir, au moment où, son travail achevé, le caporal fermait la porte du hangar, une détonation violente se produisit.

Une des plaques de tôle de la toiture fut projetée dans la cour, tandis que Choynet atteint par une gerbe de flammes, était brûlé à la main droite et au visage, peu gravement du reste.

La détonation, qui s'était entendue fort loin, a causé une profonde émotion dans le quartier des Invalides.

Dans l'Afrique Centrale

Territoire de Zinder

Les journaux annoncent qu'il ressort qu'au mois de février dernier, avant, par conséquent, l'arrivée de la colonne Peroz à Zinder, le capitaine Moll, commandant du territoire, eut à réprimer une grave révolte. Le pays de Ngourou se révolta contre le sultan de Zinder, sous l'impulsion d'un agitateur fanatique du nom de Kounouma. Les révoltés se réfugièrent dans le Birniou-Tata de Tchessouma. C'est là que notre petite garnison de Zinder, alla les attaquer. Vingt-et-un villages des alentours et plus de deux mille guerriers armés de fusils et de flèches empoisonnées se trouvaient renfermés à Tchessouma. Nous enlevâmes néanmoins la place après un très vif combat au cours duquel nous eûmes un tirailleur tué et dix-neuf blessés. Un de ces derniers succomba à sa blessure. Ceci prouve que la région du Zinder n'est pas encore tout à fait pacifiée.

Le Marcheur Gilbert

Aux dernières nouvelles reçues de l'intrépide globe-trotter, qui écrivait le 17 avril de Grégory-Downs, route de Burketown, à Port-Darwin (Australie du Sud), Henri Gilbert avait quitté Burketown le 2 avril avec Mme Gilbert, sa femme, et s'était mis en route pour Port-Darwin.

Le séjour de M. Gilbert à Burketown a duré cinquante jours, du 7 février au 2 avril, à cause des inondations qui avaient désolé le pays et rendu les chemins impraticables. A la première étape, Mme Gilbert s'égara dans la brousse et ne put être retrouvée qu'après vingt-huit heures de recherches par le conducteur de la malle-poste. M. Ed Hooker, qui effectua le trajet de Grégory-Downs à Comooweal et vice versa.

La sécheresse est extrême en ce moment

dans l'Australie du Sud et l'eau se fait rare; aussi les voyageurs sont-ils exposés à souffrir souvent de la soif. Ils espèrent néanmoins arriver sains et saufs à Port Darwin, vers la fin du présent mois de juin. Une fois là, par exemple, il leur sera impossible de continuer leur route, déclare Henri Gilbert, si le gouvernement français ne leur vient pas en aide.

Un Scélérat

La cour d'assises de Pérouse s'occupe en ce moment d'un procès en révision, qui se terminera par la réhabilitation et la définitive mise en liberté de trois innocents, qui ont passé des années au bagne. Léone Valla, Antonio Benedetti et David Pellegrini avaient été, quoique innocents, condamnés, pour assassinat d'un propriétaire, nommé Salvatore Pezi. En réalité, le crime avait été commis par un individu soudoyé par le propre fils de la victime, le prêtre don Gratiano Pezi.

Le prêtre réussit à détourner de lui le soupçon et à trouver des faux témoins, qui affirmèrent sous serment que le crime avait été commis par Valla, Benedetti et Pellegrini. Ceux-ci furent, en 1894, condamnés par la cour d'assises de Viterbe, aux travaux forcés, l'un pour 18 ans, un autre pour 30, le troisième à perpétuité.

Les conséquences de cette erreur judiciaire furent terribles.

En apprenant la condamnation de Valla, sa mère fut foudroyée par une apoplexie. La femme de Pellegrini fut réduite à mendier pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses six enfants.

Plusieurs des témoins qui avaient déposé en faveur des prévenus furent incarcérés, sous l'inculpation de faux témoignages. L'un d'eux mourut en prison. Ce n'était pas encore assez, au gré du digne ecclésiastique : il se porta partie civile, fit condamner les trois « meurtriers » à des dommages-intérêts considérables et fit vendre aux enchères les biens de Benedetti, qui était riche et bourgeois de sa commune.

Enfin, l'heure de la justice sonna. Un des témoins corrompu par Pezi révéla, à son lit de mort, la machination ourdie par le prêtre.

Le parquet ouvrit une instruction, qui eut pour résultat la condamnation, l'année dernière, du prêtre Pezi, par la cour d'assises de Viterbe, à 22 années de travaux forcés et à la mise en liberté provisoire de ses trois victimes, qui avaient passé six années au bagne.

La mise en liberté provisoire de ses pauvres gens, qui sont complètement ruinés, n'est plus qu'une question de jours.

Tirage d'obligations

Tirage de la Ville de Paris 1899

Le numéro 146,098 gagne 100,000 fr. Les deux suivants, chacun 10,000 fr. ; 80,454, 6 997. Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr. ;

CHRONIQUE LOCALE

Nomination de facteurs

Par arrêté de M. le Préfet en date du 25 juin courant, ont été nommés facteurs :

A Castelnau-Montratiat, M. Lafage, en remplacement de M. Linon, mis à la retraite ; à St-Sozy, M. Treilles, en remplacement de M. Labrunie, mis à la retraite.

Examens du Brevet élémentaire

Voici le résultat définitif des examens du brevet élémentaire.

120 aspirantes ont subi l'examen ; 70 ont été déclarées admissibles, 63 ont été définitivement reçues.

Voici leurs noms par lettre alphabétique :

- MMlles :
 Arbouys, de Cahors.
 Aymard, école sup. de St-Céré.
 Bastid, id.
 Bedou, id.
 Beffara, école publique de Lavergne.
 Bergon, du collège.
 Bernat, du Vigan.
 Bessodès, de Figeac.
 Bezou, du collège.
 Blanchou, id.
 Boudène, id.
 Bousquet, id.
 Bouzou Louise, de Cahors.
 Bouzou Laure, de St-Céré.
 Bozoul, du collège.
 Breil, id.
 Brugel, école publique de Castelnau.
 Cabannes, école supérieure de Montcuq.
 Cabrol, Aveyron.

- Caussanel, du collège.
 Cavaillès, de Castres.
 Clary, de Figeac.
 Cluzel, de Cahors.
 Certes, de Montcuq.
 Costes, de Montcuq.
 Cot, de Villefranche-de-Rouergue.
 Couderc Jeanne, école supérieure de Montcuq.
 Couderc Julia, id.
 Cros, école primaire de St-Céré.
 Derrupé, de Cahors.
 Descamps, de Gramat.
 Emont, école supérieure de St-Céré.
 Ferrand, id.
 Filhol, école publique de Duravel.
 Gagnayre, du collège.
 Gambert, école publique de Souillac.
 Gary, de Cahors.
 Granouillac, école publique de St-Céré.
 Imbert, du collège.
 Janis, de Montfaucon.
 Lalande, du Collège.
 Lacroix, de Viviers (Aveyron).
 Lascoux, du Collège.
 Laubard, école pr. supérieure de Montcuq.
 Malbec, id.
 Marty, école publique de Cajarc.
 Mialet, de Gramat.
 Micas, de Cahors.
 Mullot, école laïque (Cahors).
 Plagne, du collège.
 Prunet, école publique de Sousceyrac.
 Pucheu, école pr. supérieure de Montcuq.
 Querey, du Collège.
 Rigal, d'Aurillac.
 Rougeyrolles, de Gramat.
 Salvant, de Chauffour, (Corrèze).
 Sargouce, école supérieure de Montcuq.
 Ségala, de Vaylats.
 Servantie, école supérieure de St-Céré.
 Soubré, école publique de St-Chamarand.
 Sout, école publique de Souillac.
 Tauran, école supérieure de St-Céré.
 Vinel, école publique de Bergantay.

CAHORS

A la « Défense »

M. Magne a une façon bien spéciale de faire de la polémique.

Il écarte avec soin, dans les articles de ses confrères, tout ce qui le gêne, ne retient que ce qui est utile à sa cause et, au besoin, il n'hésite pas à dénaturer le sens des écrits qu'il veut critiquer. Réfuter une assertion qu'il prête à son adversaire et qu'il a créée de toutes pièces, n'est même pas au-dessus de son savoir faire !

Où et quand ai-je déclaré que j'étais le radical « pur » ?... — Je suis plus modeste !

Où et quand ai-je dit ou écrit que j'étais un radical « anti-religieux » ?

Où a-t-il vu que je « remplaçais parfois le ministre pour le prêche » ?

Trois affirmations, trois mensonges !

J'ai affirmé et je prétends être un anticlérical, ce qui n'est pas la même chose, car serais-je religieux que je n'aurais pas pour cela aliéné ma liberté et je ne permets à personne de me dicter mon devoir. Pour l'édification du directeur de la *Croix*, j'ajouterai qu'un pasteur n'a pas à s'occuper des actes politiques de ses coreligionnaires qui restent libres parce qu'ils ne dépendent que de leur conscience.

Si après cela, M l'abbé Magne croit me gêner le moins du monde en écrivant que je recherche l'impression des thèses protestantes, il se trompe singulièrement.

Je suis très flatté au contraire d'avoir la confiance de nombreux étudiants des facultés de Paris, Genève et Montauban, et je ne pense pas, d'autre part, que la typographie cadurcienne puisse trouver mauvais que j'amène des travaux dans notre ville.

Reste la lettre du « Boutiquier ».

Etant donné qu'il me déclare, sans ambages, que je suis « nul au dedans en tout et pour tout », je ne vois pas quelle serait la nécessité d'une discussion avec lui.

Quel mérite aurait-il à terrasser un adversaire qui a une valeur... négative ?...

Mais dans l'intérêt même de la vérité, je l'engage à puiser ses renseignements à meilleure source et à demander, — même au conseiller municipal qu'il vise — si j'ai retiré aussitôt qu'il le dit ma « démission » !

Après cela, si je gagne à être connu, peut-être n'en serait-il pas de même du Boutiquier qui se tapit derrière le comptoir de la *Défense*. A. C.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le vendredi 28 juin à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour

Désignation des Rosières.

Soutiens de famille. — Demande Tons, réserviste.

Legs Bourdon. — Demande de mainlevée d'hypothèque.

Bourse à l'école de Vierzon. — Demande Peyrot.

Bourse à l'école d'Aix. — Demande Dias.

Erection à Bordeaux d'un monument à Gambetta. — Demande de subvention.

Chemin de grande communication n° 33, rétrocession de terrain. — Demande Costes.

Demande de secours par Madame veuve Grimal.

Habitations à bon marché. — Demande de subvention.

Pêche à la ligne. Vœu. — Réponse du Ministre.

Installation d'un bateau-lavoir. — Demande Joubert.

Réparations à l'école communale rue du Lycée.

École de la rue du Lycée. — Travaux manuels. — Demande de crédit.

Etat des restes à recouvrer du collège de filles, antérieurs à 1900.

Pétition des habitants des rues Mascoutou et Lastié.

Demande de subvention par le Vélo-Sport-Cadorcien.

Chemin vicinal du pont de Toulousque. — Communication.

Fête Nationale. — Demande de traiter par voie d'économie.

Dépôt des comptes et budgets de la commune, de l'hospice, du bureau de bienfaisance, du collège et des fabriques.

Cimetière de Larozière.

Rapports des Commissions.

Mairie de Cahors

Communiqué

A l'occasion du vote par la Chambre des Députés du projet d'emprunt relatif à l'acquisition des Petits Carmes, et pour éviter toutes fausses interprétations au sujet des conséquences de cet emprunt, le Maire de Cahors croit devoir rappeler à ses concitoyens que la loi ne modifiera en rien la délibération prise par le conseil municipal, c'est-à-dire que les huit centimes nécessaires à l'amortissement seront prélevés sur les quatorze centimes votés annuellement par l'Assemblée Communale et que cet emprunt ne grèvera les contribuables d'aucunes charges nouvelles.

Cahors le 26 juin 1901.

MAZIÈRES, adjoint.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. le lieutenant Jouinot-Gambetta est nommé officier d'ordonnance de M. Révoil, le nouveau gouverneur général de l'Algérie.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 et 30 JUIN 1901.

- | | |
|---|-----------|
| Allegro Militaire, | Doring. |
| Les Diamants de la Couronne, (Ouvr ^e) | Auber. |
| España, (Valse) | Waldefel. |
| Les Erynnies A Allegro Moderato. | |
| B Andante C Allegro Animato, | Massenet. |
| Pour les Bambins. (Po'ka) | Fahrbac |
- De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

Le drame d'Espère

Le parquet et les magistrats de Cahors se sont transportés à nouveau à Espère, accompagnés de M. le docteur Clary, médecin-légiste.

Ce transport de justice avait pour but de procéder à l'autopsie du cadavre de Clary, la victime de ce drame de l'adultère qui fut commis samedi.

Cette opération a eu lieu lundi, de onze heures du matin à quatre heures du soir.

Après avoir reçu le coup de fusil au bas ventre, Clary s'était dirigé vers la porte derrière laquelle se trouvait le mari outragé. A cette vue, Clary s'arrêta et Delcros, affolé lui-même, donna un violent coup de son arme déchargée sur le crâne du jeune homme. Le coup fut assez violent pour briser le fusil.

Le médecin légiste a constaté l'existence de cette blessure qui, par elle-même ne présentait d'ailleurs aucun danger.

Ainsi assommé, Clary s'affaissa sur le sol de la cuisine et la femme Delcros, sa complice, fut obligée de le faire revenir à lui en mouillant ses tempes avec de l'eau froide.

C'est dans ce piteux état que Clary put regagner son domicile où il mourut deux heures après.

Il paraît certain que l'accusé père de 4

enfants bénéficiera de l'exonération accordée au mari qui surprend sa femme et son complice dans la maison conjugale en flagrant délit d'adultère.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 25 au 27 juin 1901

Naissance

Marcel (naturel) à la Maternité.
Herman, Pierre-François-Jean-Baptiste, rue Nationale, 71.
Léris Marie-Jeanne, rue Nationale, 17

Mariage

Roux Jean-Baptiste limonadier et Vitrac, Marie, sans profession.

Décès

Alazard, Cécile, épouse Bennac, 58 ans, sans profession, Cabessut-Haut.
Dilhac, Louise, sans profession, 44 ans, célibataire, place Rousseau
Flaujac, Roger-Paul-Jean, 4 ans, à la gare de Cabessut.

Un intéressant concours

On nous communique de Castres avec prière d'insérer :

CASTRES (Tarn). — *Avis.* — M. Jean-Pierre-Paul Rodière, d'abord imprimeur, devenu professeur au collège de Castres, successivement magistrat dans l'ordre administratif et judiciaire, ancien avoué, docteur en droit, ainsi gradué dans le cours d'une chaire de droit, a, par son testament en date du 2 Janvier 1847, légué à la ville de Castres, une somme de 3,000 fr. dont les intérêts doivent servir à frapper une médaille d'or, pour être décernée tous les cinq ans, à l'auteur du meilleur ouvrage, composé en langue française ou latine sur les avantages, l'amour et l'utilité du travail, et à payer les frais d'impression de l'ouvrage couronné ou à l'achat d'un certain nombre d'exemplaires, s'il a été déjà imprimé.

Les traductions en français des ouvrages étrangers sur le même sujet, seront aussi admises au concours, suivant le vœu du testateur.

En conséquence, le maire de la ville de Castres, donne avis que le concours ouvert, le 1^{er} mai 1897, sera clos le 1^{er} mars 1902 et que le prix institué par M. Rodière, sera décerné en séance publique en l'Hôtel de Ville, le dimanche après le 28 avril 1902.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits devront être adressés franco, à la mairie de Castres, avant le 1^{er} mars 1902.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Comice Agricole.* —

Les membres du Comice agricole se sont réunis dimanche à la mairie de Puy-l'Évêque, pour fixer la date et le programme du prochain concours et pour nommer les différentes commissions.

Le concours aura lieu à Praysac le 23 août, et la distribution des récompenses aura lieu le 25 août, dans la même localité.

Nous publierons ultérieurement le programme.

À l'issue de cette réunion, M. le président a fait connaître qu'un des membres du Comice avait fait un rapport au congrès de Padoue, au sujet de l'influence du son sur les nuages chargés de grêle, et a demandé qu'une délibération soit prise pour signaler ce membre à M. le Préfet.

Arrondissement de Figeac

CAJARC. — *Le congrès radical.*

Dimanche a été tenue, à Cajarc, dans la grande salle de la mairie, mise gracieusement à la disposition des organisateurs par M. Bruel, maire, le congrès des maires et conseillers municipaux radicaux que le *Journal du Lot* avait annoncé.

Sur les quatorze communes du canton, onze étaient représentées effectivement, et M. Vinet, maire de Larnagol, avait exprimé, par une lettre dont il a été donné lecture, ses regrets de ne pouvoir assister au congrès par suite d'engagements antérieurs. Deux communes seulement, Saint-Jean-de-Laur et Puyjournès, n'avaient pas répondu à l'appel du comité d'organisation. Le congrès a donc pleinement réussi. Nos lecteurs pourront d'ailleurs s'en convaincre par ce compte-rendu succinct, mais aussi fidèle que possible.

La séance est ouverte à 2 heures 15 par M. Pezet, maire de Saint-Chels, qui avait présidé à l'organisation du congrès. Il est donné lecture du télégramme suivant de M. Vival, député de l'arrondissement, qui est accueilli par des applaudissements :

« Pezet, maire, président du congrès. Cajarc. — Impossible de venir. Je suis retenu à Paris par les travaux du congrès radical. Je m'associe à toutes vos tentatives pour faire triompher dans les élections du conseil général, la politique de réformes. — Vival député. »

M. Pezet invite l'assemblée à désigner un délégué par commune pour constituer un comité radical permanent.

M. Bruel croit qu'il vaudrait mieux créer un comité dans chaque commune. Ce comité désignerait le délégué au comité cantonal.

M. Couderc, délégué de Marcilhac, dit que ces comités sont toujours éphémères. On fait de la politique au moment des élections; malheureusement, on s'en désintéresse aussitôt après.

Finalement, le comité cantonal est composé de la manière suivante : Cajarc, M. Bruel, maire; Cadrien, M. Gentou, maire; Montbrun, M. Aussat, maire; Saint-Pierre-Toirac, M. Liensanes, conseiller municipal; Larroque-Toirac, M. Debon, maire; Frontenac, M. Delpon, adjoint; Gréalou, M. Gasc, maire; Saint-Chels, M. Pegourie, conseiller municipal; Marcilhac, M. Lespine, conseiller municipal; Larnagol, M. Vinet, maire; Carayac, M. Delbos, adjoint; Saint-Sulpice, M. Francoual, maire.

Le comité se réunit dans une salle voisine et le président, M. Bruel fait connaître, quelques instants après, cette délibération :

« Le comité cantonal a offert la candidature au conseil général à M. Bruel, qui a remercié, mais a cru devoir la décliner pour des motifs personnels. »

M. Bruel invite alors les candidats à se faire connaître.

M. le docteur Larnaudie, maire de Saint-Pierre-Toirac, croit que c'est plutôt au congrès à indiquer les candidats. Néanmoins, puisque son nom a déjà été mis en avant par de nombreux radicaux qui croient que son nom peut rallier la majorité, il acceptera la candidature si elle lui est imposée par le congrès. Le parti radical peut compter sur son dévouement absolu quelles que puissent être les conséquences pour sa situation et sa tranquillité personnelles. Il donnera de même tout son concours au candidat, quel qu'il soit, que le congrès pourrait désigner pour engager la lutte contre le conseiller sortant qui, il tient à le dire, a toute son estime comme homme privé, mais qui ne représente plus les idées politiques du canton.

M. le docteur Romec annonce qu'il est candidat. Un journal socialiste du département a également fait prévoir la candidature de M. Court, marchand de vins à Paris.

M. Couderc engage l'assemblée à désigner comme candidat un homme énergique, capable d'affirmer et de défendre en toutes circonstances les idées démocratiques. Il préconise l'union et la discipline indispensables pour assurer la victoire. Ses idées peuvent être plus avancées que celles des membres du congrès, mais il ne reste jamais indifférent quand on peut faire faire un pas au progrès. Il est toujours prêt à donner son concours quand la République peut y avoir quelque intérêt. Pour lui, la lutte contre le cléricalisme est le plus saint des devoirs. Ce serait un leurre de maintenir la liberté de l'enseignement congréganiste quand cet enseignement est si funeste à la démocratie et à la France elle-même.

M. Couderc estime que tous les démocrates doivent donner leur concours au candidat qui aura un programme énergique et marcher au scrutin avec union, ordre et discipline pour vaincre la réaction et faire triompher la République. (Vifs applaudissements.)

M. le docteur Larnaudie, désigné par le sort pour développer son programme le premier, remercie d'abord M. Pezet d'avoir organisé le congrès, dont la réussite prouve qu'il répondait au besoin du parti. Quoique nouveau venu dans la politique, beaucoup d'électeurs connaissent ses sentiments démocratiques. La campagne qu'il a menée dans la commune de Toirac n'est pas oubliée. M. Larnaudie déclare que son programme est celui du parti radical. Il faut dégrever les petits contribuables et, dans ce but, l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu lui paraît une des réformes les plus urgentes. Le ministère Waldeck-Rousseau ne se contente pas de se dire ministre de défense républicaine, il réalise aussi quelques progrès, mais il restera beaucoup à faire. La question de l'impôt sur le revenu peut être résolue sans s'arrêter aux menaces de ceux qui ont intérêt à le combattre. Les capitaux ne fuiront pas à l'étranger, puisque cet impôt existe déjà dans des nations même monarchiques comme l'Allemagne. M. le docteur Larnaudie cite, à ce propos, le cas de Rotschild, de Francfort, qui paie 200,000 fr. d'impôt sur le revenu, alors que le Rotschild, de Paris, plus riche que lui, ne paie que 12,000 fr.

M. Larnaudie est partisan de la réduction du service militaire à deux ans. Aucune objection sérieuse ne peut être faite à cette réforme : beaucoup de fils de riches familles sont nommés officiers de réserve après un an de service. Il croit que les grands monopoles d'intérêt public, tels que les chemins de fer et les mines, devraient faire retour à l'Etat. Leur fonctionnement serait amélioré et les tarifs deviendraient plus favorables. M. Larnaudie est pour la liberté de conscience absolue, mais les ministres du culte doivent le respect à la République. Quant à l'enseignement, il doit être exclusivement laïque quand il est donné hors de la famille. Les lois d'assistance, de mutualité, de solidarité, les retraites pour les vieux travailleurs de l'atelier et des champs s'imposent de plus en plus. Il faut aussi créer des syndicats de cultivateurs; ils rendront des services appréciables à l'agriculture.

Enfin, M. le docteur Larnaudie tient à déclarer qu'il ne considérera jamais le mandat de conseiller général comme une sinécure. Il mettra toute son activité, tout son dévouement à le remplir, au mieux des intérêts des communes, du canton et de ses électeurs. Pour se résumer lui

demande plus de liberté, plus de justice sociale et moins de privilèges.

Le discours de M. Larnaudie a été fréquemment interrompu par de vifs applaudissements.

M. le docteur Romec, qui prend la parole après M. Larnaudie, rappelle les efforts des républicains du canton pour amener la situation actuelle. Il dit qu'il lutte depuis vingt ans pour la même idée républicaine démocratique et qu'il a l'énergie nécessaire pour continuer la démocratisation du canton. Son programme est celui du parti radical dans le sens le plus avancé. Il se déclare partisan de l'impôt sur le revenu, de la réduction du service militaire à deux ans, de la création des retraites ouvrières et agricoles, de la réduction des frais de justice, etc. M. Romec termine l'exposé de son programme par les cri de : « Vive la République démocratique ! » Les déclarations de M. Romec sont applaudies.

M. le docteur Larnaudie reprend la parole pour renouveler la promesse qu'il a faite. Son concours le plus actif est acquis d'avance à son confrère M. Romec, s'il est désigné par le congrès.

M. Romec dit que ce concours sera réciproque. Les candidats se retirent et les maires et conseillers radicaux présents votent par appel nominal.

Il y a 36 votants. M. le docteur Larnaudie a 35 voix et M. le docteur Romec une.

M. Bruel proclame aussitôt M. Larnaudie candidat du congrès radical.

M. le docteur Larnaudie remercie l'assemblée. Il se déclare d'autant plus touché de cette marque de sympathie qu'elle lui vient des maires et des conseillers municipaux, c'est-à-dire de ceux qui ont la confiance de leurs concitoyens. Il est persuadé que l'union présidera à l'élection du 21 juillet et que ce jour-là la République des réformes remportera une nouvelle victoire dans le canton de Cajarc. (Applaudissements.)

M. le docteur Romec dit que les membres du congrès ne sont pas venus avec un parti à prendre mais avec un parti déjà pris.

Plusieurs assistants, tout en manifestant des sympathies personnelles pour M. Romec, protestent contre ses paroles.

La séance est ensuite levée et le congrès est clos.

FIGEAC. — *Collège.* — M. le ministre de l'instruction publique a fait don à la bibliothèque des professeurs de trente-cinq magnifiques ouvrages destinés à l'enseignement de l'histoire de l'art. Leur valeur artistique, ces ouvrages constituent une précieuse collection.

— *Inspection générale.* — M. Dupuy, inspecteur général de l'Université, a visité lundi le collège. Il y a quelques jours à peine que M. Foncin, inspecteur général, avait déjà inspecté diverses classes. Ces fréquentes visites des inspecteurs généraux témoignent que notre collège a repris son ancienne importance.

— *Retraite.* — Par arrêté ministériel en date du 1^{er} juin, M. Gaston Daynac, professeur de lettres au collège, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à dater du 1^{er} octobre 1901.

— *Chute mortelle.* — Dimanche dernier, vers huit heures du matin, Mme Séguy, de Corn, âgée de 70 ans, allait en voiture rendre visite à son fils, curé de Sauliac, en compagnie d'un jeune conducteur et de deux autres personnes. Arrivé à Sainte-Eulalie, en face du chemin qui conduit au village de Rion, le cheval s'y engagea brusquement et la voiture se renversa dans le talus de la route.

Dans sa chute, la vieille dame eut une épaule démontée.

Le docteur Estève, appelé, constata, en outre, des contusions sur diverses parties du corps et craignait même des lésions internes.

Mme Séguy est morte avant-hier, mardi, des suites de ces lésions.

Ses trois autres compagnons de route en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité.

Arrondissement de Gourdon

SARRAZAC. — *Une conduite politique.* —

Dès sa première législature, de 1889 à 1893, M. Lachèze, député de Gourdon, avait laissé deviner sa faiblesse démocratique. Les citoyens qui suivirent ses votes purent s'en convaincre et l'éminent M. de Verninac était souvent contrarié lorsque ses amis lui parlaient des votes équivoques de son ami Lachèze; il regrettait déjà de l'avoir choisi pour successeur du baron Dufour.

Les élections législatives du 20 août 1893 arrivèrent. Les votes et l'apathie de M. Lachèze furent cause qu'il se produisit deux candidatures, celle de M. Cocula, qui voyait avec peine que le drapeau de la République penchait vers la réaction; celle de M. Many, le candidat des réactionnaires de tout

acabit. A ce premier tour de scrutin le triage des républicains et des réactionnaires est fait d'une façon remarquable; MM. Lachèze et Cocula ont les suffrages démocratiques, et M. Many les suffrages de toutes les réactions. Que va-t-il arriver aux élections du conseil général? Les actes de M. Lachèze, ses mauvais votes le classent aujourd'hui comme nous classons M. Many en 1893; il est l'intime des curés et de tous les réactionnaires par sa volte-face à droite; par conséquent, il ne peut obtenir dans toutes les élections futures que les voix qu'obtint M. Many en 1893 dans le canton de Martel, les voix que MM. Lachèze et Cocula eurent alors devant voter pour les deux candidats radicaux, MM. Mirat et Colrat.

Le résultat des élections de 1893 dans le canton de Martel fera comprendre à nos lecteurs comment M. Lachèze sera battu prochainement.

Les voix républicaines font un total de 2,250. Les voix réactionnaires de notre canton s'élèvent à 513 seulement. Pour être juste, il convient de considérer, que Martel ville donnera encore la majorité à son maire; mais soyons large; laissons lui tous les suffrages qu'il eut en 1893, soit 571; ajoutés aux 513 voix réactionnaires des autres communes du canton, M. Lachèze n'aura jamais que 1,084 voix et il en reste 1,679 pour MM. Mirat et Colrat. Voilà comment M. Lachèze sera piteusement battu au 2nd tour, un seul radical restant candidat.

GOURDON. — *Précoce voleur.* —

Ces jours derniers, deux jeunes gens se présentaient chez M. Lasvignes, horloger à Gourdon, dont l'un avait donné sa montre à réparer à cet ouvrier d'art. Pendant que le bijoutier cherchait la montre réparée, le camarade de son client s'empara d'une autre montre qui se trouvait à sa portée. Après le départ des jeunes gens, M. Lasvignes s'aperçut du vol dont il avait été victime et s'empressa de déposer sa plainte à la gendarmerie qui, à la suite d'une enquête, découvrit le délinquant.

C'est un nommé A. R..., âgé de quinze ans, demeurant à Saint-Projet; il a avoué avoir commis ce méfait et a rendu la montre aux gendarmes.

L'affaire en est là.

BULLETIN FINANCIER

Les cotes qui nous parviennent de Berlin ont défavorablement influencé notre marché surtout celui des valeurs métallurgiques.

Nos rentes, par répercussion sont en baisse; le 3 0/0 à 100,20, le 3 1/2 0/0 à 101,25, l'amortissable cote 99,80.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 586, le Crédit Foncier clôture à 635.

Voici l'avis de répartition des 59,000 actions nouvelles du Crédit Foncier.

Après attribution des actions à titre privilégiées, les actionnaires qui ont présenté des souscriptions individuelles pour un nombre supérieur à celui des actions anciennes déposées recevront en outre 160/0 de leur demande. Le versement de répartitions devra être effectué le 10 juillet au plus tard.

Le Crédit Lyonnais à 1,011 et la Société Générale à 616 sont fermes sans changement.

Variations sans importance sur les chemins français.

Le Suez finit à 3,785.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 71,92, l'Italien à 98,12, le Portugais à 25,82, le Russe 40/0 consolidé clôture à 100,42, le 3 0/0 1891 à 84,65, le Turc D cote 25,02 et la Banque ottomane à 541.

En banque. — Les actions Pétales Moesi-Hir sont en hausse à 257.

Les Pierre de Verre Garchey ont progressé à 120 avec demandes suivies.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'*Elixir de Virginie*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

Vous priions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXV

UN BON DIABLE

Ces beaux yeux bleus si fiers et si profonds !... pourquoi s'étaient-ils reposés sur lui ?... Il commençait à être content de son sort; il était satisfait de vivre et de mourir comme un soldat, il avait mis un voile sur cette portion éloignée de ses premières années, et il avait même fini par les oublier.

Pourquoi le hasard l'avait-il jeté sur son chemin, pour que, par un regard hautain et insouciant, un sourire de pitié courtoise, elle eût détruit en un moment l'œuvre d'une dizaine d'années, et mis en pièces en un jour la sérénité qu'il avait conquise au prix de tant d'efforts ?

Elle était arrivée pour le faire souffrir, l'affaiblir, le troubler, et l'influencer, pour détruire son repos, pour torturer son orgueil, pour amollir son courage, comme la plupart des femmes brisent les cœurs les plus fermes.

La vie n'était-elle donc pas déjà assez dure, sans qu'elle la rendit plus amère encore à supporter ?

Il avait trouvé la satisfaction d'un soldat, dans le danger et dans le devoir, et il avait fallu qu'elle vint réveiller le vieux serpent du regret incessant qu'il avait cru endormi !

Si du moins j'avais mon héritage ! — pensait-il.

Et le ciseau lui tomba des mains, tandis qu'il jetait les yeux sur la longue salle éclairée par la lumière bleue du soleil d'Afrique qui pénétrait par les croisées.

Puis il sourit de sa propre folie.

— Je ne la verrai plus, — se dit-il. — Si je n'y prends garde, je finirai par me croire un martyr, ce dernier refuge et cette dernière consolation de la vanité éternelle, de l'égoïsme fourbu !

Car quoique toute son existence fût un sacrifice, il ne lui était jamais arrivé de penser qu'il pût y avoir quelque chose de grand dans son abnégation.

Il pensait trop peu à la valeur de sa vie ou à ses mérites pour s'aviser jamais de considérer qu'un sort injuste l'avait durement traité.

En ce moment le visage pâle, vif et parisien du Petit Picpon parut à la porte; ses grands yeux noirs qui, parfois, avaient une expression si mélancolique et dans d'autres moments pétillaient de gaieté et de malice comme ceux d'un singe, étincelaient de vivacité et de joie.

— Brigadier !

— C'est toi, Picpon... qu'y a-t-il ?

— Brigadier, une grande nouvelle... La danse commence là-bas !

— Ah ! en es-tu sûr ?

— J'en suis sûr, brigadier ! Les Arabes

veulent une fantasia à la clarinette. Nous ne savons encore rien au juste; mais nous devons recevoir l'ordre de route demain. J'ai entendu nos officiers le dire. Ils croient que nous allons avoir de la besogne. C'est à cause de cela qu'on ne va pas punir le vieux brisquot.

— Punir qui ? Y a-t-il donc eu quelque faute commise, pendant mon absence ?

Il se leva instinctivement et reboucla le ceinturon qu'il avait mis de côté.

— Pas dans votre escouade, brigadier, — dit Picpon, vivement. — Ce n'est pas grand chose, d'ailleurs. C'est ce bon diable de Rake.

Rake !... qu'a-t-il fait ?

Il y avait une anxiété et une contrariété infinies dans sa voix.

On avait récemment changé Rake d'escadron, à son grand regret, car non seulement le visage anime et la voix familière de cet homme lui faisaient défaut dans la chambre, mais il avait beaucoup d'inquiétudes au sujet de sa sécurité, car Rake était une incorrigible pratique, que l'influence de Cecil avait empêché de commettre bien des méfaits et qui, malgré cela, avait souvent été puni; il avait même failli attraper un an ou deux de prison pour avoir commis un délit bien nettement prévu par le code militaire.

— Très peu de chose, brigadier ! — dit Picpon avec empressement — un rien... une bagatelle ! Un coup de sabre dans l'estomac d'un spahi, voilà tout. Je ne crois même pas que l'homme soit mort !

— J'espère bien qu'il n'en est rien. Quand cesserez-vous donc de vous quereller entre

vous ?... Le sabre d'un soldat ne devrait jamais se tourner contre les hommes de son corps; comment cela est-il arrivé ?

— Pour bien peu de chose, brigadier ! — répondit le petit Picpon à Cecil, — une femme ! Ils se sont disputés à propos d'une marchande de fruits. Le spahi avait tort. Crache-au-nez-de-la-Mort était devant lui; il était préféré par la fille; il doit bien être permis aux femmes de choisir leurs amants à ce que je crois, quoi qu'à vrai dire elles prennent souvent le plus mauvais. Ils se disputèrent; le spahi dégaina le premier, et alors *plaf!*... *paf!*... prompt comme la pensée, Rake lui traversa les pommons. Il a toujours eu le plus beau coup de sabre du monde. Le capitaine Argentier, qui passait à fait du bruit comme quatre; sans cela il n'y aurait rien eu du tout. On a mené Rake en prison, mais j'ai entendu dire qu'on le remettrait en liberté aujourd'hui, parce que nous devions partir à la pointe du jour.

— Je vais aller le voir tout de suite.

— Attendez, brigadier, ce n'est pas tout, — dit Picpon avec vivacité, Rake avait son idée en faisant ce qu'il a fait. Il voulait aller au clou. Et... je puis vous dire, ce n'est pas la première fois qu'il commet une faute dans ce seul but.

— Il n'est pas amoureux du clou, je pense ?

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2309 du 29 Juin 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande d'affranchie.

GRAVURES. — Paris : L'Automobile-Club de France (Course Paris-Berlin) : Le bureau du Conseil d'Administration. — La façade du Club. Le Théâtre. — La salle de Billard. — Le grand escalier. — La grande salle à manger. — La Terrasse. — Le Garage. — Vases offerts par le Président de la République, par S. M. Léopold, roi des Belges, par un clubman de Francfort. — Départ des touristes. — Baron et Baronne de Zuylen. — M. et M^{me} Forain.

Portraits (Automobile-Club) : Baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club. — M. Henry Ménière, vice-président. — Marquis de Diom, vice-président. — M. G. Rives, architecte du Club. — M. Lehideux-Vernimmen, trésorier. — Comte de la Vallette, secrétaire-technique.

Courreurs : MM. G. Gaud, Fournier, Maurice Farman, Voigt, Serpollet, Gilles Thourgières, Girardot, Charron, Jenatzki, Osmont, René de Knyff et Pinson.

Italie : Le wagon de Pie IX. — « L'église entre Saint-Pierre et Saint Paul » tableau de Gérôme. — « L'Immaculée-Conception » croquis de F. Millet.

Russie : Nouveau chemin de fer Sibérien. — Aérostation : L'Aéroplane Rose : Le ballon. — La nacelle. — Le gouvernail.

Beaux-Arts : Joyeux ébats, tableau de M. César Pattein. Marine : Le « Discovery » (expédition du Pôle antarctique).

Portraits : M. Saint René-Tallandier, nouveau ministre du Maroc. — M. Nicolitch, ministre plénipotentiaire de Serbie. — Colonel Din-Djan-Hu, attaché militaire de Chine.

Nécrologie : M. Heuzé.

TEXTE. — Chroniques : * Courrier de Paris, par Philippe Maquet; Variétés : La maladie de Louis XI, par G. Lenôtre; Théâtres, par H. Lemaire; Les associations utiles de France; L'Automobile-Club, par H. de Noussance; Les nouveaux wagons du chemin de fer sibérien, par C. de Boisgérard; Le wagon de Pie IX, par M. Vidal; Salon de 1901, par O. Merson; etc.

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres. Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Nouvelle : Scrupules, par L. Faran, illustrations de Simont.

Le numéro 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 27 juin 1901.

V^{me} Nacla : Chronique. — A. de Gériolles : Tche — Djin Tchen. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Hemma-Prosbert : Le château de Reilland (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jeanne France La petite fée de Blumenstein (suite et fin) Variétés.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1491^e livraison (29 juin 1901).

Le Robis de Laprouse, par G. de Beauregard. — La Pisciculture aux Etats-Unis, par Th. Lally. — Les Tours penchées d'Angleterre, par L. Viator. — Excursions de vacances, par Louis Rousset. — Cœur brisé, par M^{me} la C^{tesse} de Houdetot.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n^o 26 (29 juin 1901).

1^o Aux Lacs Français des Adirondacks (Etats-Unis d'Amérique), par Gaston Du Bosq de Beaumont.

2^o A travers le monde : Les Mégalithes du Haut-Forez. — Père-Féu. — Menhir branlant, par G. Sagnier.

3^o Excursions : Tolède, par Jacques Poncher (fin).

4^o Missions politiques et militaires : La mission Lenfant à Say.

5^o A travers la nature : Les richesses minières du Yun-Nan et leur exploitabilité.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : Pour les Voyageurs-collecteurs. — Les oiseaux de mer. — Les mouettes rieuses. — Les hirondelles de mer, par Henri Coupin (suite).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**.

ACAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-des-

sus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0.1344. — Deuxième classe, de 0.09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)